



# Master Immo Associés

L'agence immobilière Master Immo Associés ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.

## Honoraires de ventes et de locations : Barèmes à compter du 01/01/2018

Ces honoraires comprennent : entremise et négociation, visite du bien, accompagnement et mise en place du compromis de vente et suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

	Honoraires HT	Honoraires TTC
<b>Transactions</b>		
Rémunération forfaitaire sur les biens inférieurs à 49 999 €		5 000.00 €
Rémunération forfaitaire sur les biens entre 50 000 € et 99 999€		6 000.00€
Vente de plus de 100 000€	5.00 %	6.00 %
Vente de terrain	10.00 %	12.00 %
<b>Fonds de commerce</b>		
Rémunération forfaitaire sur les fonds inférieurs à 50 000€		7 000,00 €
Rémunération forfaitaire sur les fonds supérieurs à 50 000€		12,00%

Le taux de commission s'entend TVA incluse au taux en vigueur. La rémunération TTC sera à la charge du mandant (acquéreur ou vendeur conformément au mandat).

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Selon la loi ALUR décret du 15/09/2014

### **Locations**

• Un mois de loyer hors charges (TTC) à la charge du locataire (visite, dossier et bail limité à 8€/m<sup>2</sup> – état des lieux limité à 3€/m<sup>2</sup>).

Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.

• Un mois de loyer hors charges (TTC) à la charge du bailleur (visite, dossier et bail limité à 8€/m<sup>2</sup> – état des lieux limité à 3€/m<sup>2</sup>).

### **Locaux commerciaux ou professionnels (bail précaire ou 3/6/9)**

2 mois de loyer à la charge du preneur